



**REGLEMENT DE SELECTION  
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK**

---

**2023**

**DESCENTE**

---

**U18**

## Table des matières

<b>A</b>	<b>REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE U18 .....</b>	<b>2</b>
<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>MODALITES DE SELECTION.....</b>	<b>2</b>
2.1	Compétitions de sélection .....	2
2.2	Conditions de participation .....	3
2.3	Règlement.....	3
2.4	Classement .....	3
2.5	Départage .....	4
<b>3</b>	<b>PROGRAMME D’ACTIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>PROPOSITION DE SELECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1	Préambule .....	4
4.2	Proposition de sélection pour l’Equipe de France U18 .....	5
<b>5</b>	<b>DIVERS .....</b>	<b>5</b>
5.1	Diffusion du mode de sélection.....	5
5.2	Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2023 ..	5
5.3	Diffusion des sélections .....	5

# A Règles de sélection en Equipe de France descente U18

## 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale U18 en 2023.

La compétition de référence internationale sera le championnat du Monde classique et sprint à Roudnice (CZE) du 6 au 9 juillet 2023.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne.

## 2 MODALITES DE SELECTION

### 2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U18 classique et sprint 2023, auront lieu pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H) :

- À Saint-Pierre-de-bœuf le 13 avril 2023
  - Course n°1 sprint sous format Q1, Q2 et finale,
- À Saint-Just-Saint-Rambert le 15 avril 2023
  - Course n°2 classique
- A La Plagne le 28 et 29 mai 2023
  - Course n°3 manche 2 sprint (sélectif nationale sprint)
  - Course n°4 classique (sélectif national classique)

Parcours prévisionnel à Saint-Pierre-de-bœuf :

- Parcours sprint : environ 1minute
  - Départ en amont de la 2<sup>e</sup> passerelle (en face du tapis de remonté)
  - Arrivée en dessous du bras de liaison

Parcours prévisionnel à Saint-Just-Saint-Rambert :

- Parcours classique : environ 10 minutes
  - Départ en aval du barrage de Grangeant
  - Arrivée à hauteur du club de canoë-Kayak à Saint-Just-Saint-Rambert

Parcours prévisionnel La Plagne :

- Parcours classique sur Bellentre-Aime
- Parcours sprint à l'aval du rapide des Desserts jusqu'à l'arrivée de la classique.

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

## 2.2 Conditions de participation

### a) Conditions administratives

- Être titulaire de la carte d'adhésion 2023,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Pour les courses n°1 et n°2 s'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection équipe de France U18 avant le 4 avril 2023. Coût d'inscription fixé par l'organisateur,
- Pour les courses n°3 et n°4 sélection national descente La Plagne s'inscrire sur le site de la FFCK via la procédure habituelle,

### b) Conditions sportives

- Les sportifs inscrits au classement numérique U18 et qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
12	10	7	7	5

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au jeudi 26 mars 2023, à l'issue du sélectif national classique de Lavault-Sainte-Anne. Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle en catégorie relève sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2023 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

## 2.3 Règlement

Pour les compétitions se déroulant sur le site de Saint-Pierre-de-Bœuf et de Saint-Just-Saint-Rambert le règlement sportif de l'ICF sera appliqué.

Pour les compétitions se déroulant à La Plagne support du sélectif national, le règlement de la FFCK et ses annexes seront appliqués.

## 2.4 Classement

Pour figurer au classement des sélections, les sportifs doivent être classés sur au moins 3 courses.

Classement de la course	Points attribués pour le classement des sélections U18
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	4
...	...
10 <sup>e</sup>	10

A l'issue des quatre courses de sélection U18, le classement est effectué par l'addition des points des trois meilleurs résultats. Le bateau ayant le moins de points au classement est classé premier et ainsi de suite.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas la course (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

## 2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par point, le meilleur résultat sur une des quatre courses sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course n°2 classique qui départagera. Si l'égalité persiste, ce sera le résultat de la course n°1 sprint qui départagera.

## 3 PROGRAMME D' ACTIONS

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière pourra être demandée aux sportifs. Les sportifs seront prévenus au moins un mois avant.

**Le championnat du Monde classique et sprint à Roudnice (CZE) du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2023.**

## 4 PROPOSITION DE SELECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention individuelle du sportif 2023, à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2023 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), un bateau

en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

#### **4.2 Proposition de sélection pour l'Equipe de France U18**

##### **a) *Epreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame***

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 en 2023 peuvent être proposés à la sélection.

##### **b) *Epreuves canoë biplace homme***

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 en 2023 peuvent-être proposés à la sélection après analyse des résultats.

##### **c) *Epreuves canoë biplace dame***

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

## **5 DIVERS**

### **5.1 Diffusion du mode de sélection**

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

### **5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2023**

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord des managers et ou des chefs de projet des disciplines concernées sera nécessaire.

### **5.3 Diffusion des sélections**

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée le jeudi 8 juin 2023 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.